



# Précisions sur les épreuves orales d'allemand au baccalauréat

publié le 21/11/2012

## Descriptif :

Compléments d'informations sur les épreuves orales du baccalauréat entrant en vigueur à partir de la session 2013

Voici quelques nouvelles précisions concernant les épreuves orales :

- ▶ **Absence de tout document** lors de de la préparation et de la passation de l'épreuve d'expression orale quand ces documents ne sont pas explicitement prévus dans la maquette de l'examen (cf BO du 24/11/2011) :
- ▶ **Le cas des séries ES et S** d'un côté et **L** de l'autre côté est totalement différent.
  - Dans le premier cas, le BO ne prévoit aucun document et il a donc été décidé d'exclure de tels documents de la préparation (qui ne dure que 10 minutes) et de l'épreuve.
  - En ce qui concerne la série L, la situation est autre : les candidats présentent les documents étudiés à l'examineur et disposent de ces documents pendant l'ensemble de l'épreuve. La foire aux questions sur le bac mise en ligne sur Eduscol donne une réponse précise à la question :  
Pour l'évaluation orale en série L, les élèves conservent-ils leurs dossiers pendant l'oral ?  
Pendant l'épreuve, le candidat présente le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur. Il conserve ce dossier pendant l'épreuve.
- ▶ **Possibilité de donner à entendre les mêmes supports aux élèves de LV1 et de LV2** en compréhension de l'oral dans la mesure où **deux grilles différentes** sont utilisées pour évaluer leur niveau de compréhension. Le plus grand soin devra, dans ce cas, être apporté au **choix du support** qui ne devra pas viser un seul niveau de compétences mais permettre aussi bien à des élèves de LV1 et de LV2 de parvenir à la compréhension du support.
- ▶ La distinction souhaitée entre BTN et Bac général est une précision interne à l'allemand. Mais comme il apparaît que dans plusieurs académies des messages différents ont été adressés aux enseignants, il convient d'abandonner cette idée de distinction entre les types de séries et de laisser carte blanche aux professeurs tout en leur recommandant de prendre en compte les aptitudes des candidats. Cela doit permettre une plus grande marge de manoeuvre dans le respect de principes généraux.